

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARCY-SUR-CURE**

Séance du 16 MARS 2012

L'an deux mille douze, le seize mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents :

MM BOIROT Vincent, DELANNOY Jean-Paul adjoints, JOUBLIN Sylvie, MULLER Marie-Line, DONABEDIAN Eddy, CHEVRIER Hervé et FISCHER Denis
Pouvoir de Mme ENGELMANN Nadine à Mr BERTRAND Olivier
Pouvoir de Mme REGNIER Marie-Christine à Mme JOUBLIN Sylvie
Absente excusée Mme LAZZARI Nadine

Secrétaire de séance : Mr BOIROT Vincent

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
11	8	8+2 pouvoirs

Date de convocation
10 mars 2012

Date d'affichage
23 mars 2012

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**VALIDATION DE L' ENTREPRISE RETENUE
POUR L ETUDE DE SOL PLACE PASTEUR : DELIBERATION 1/MARS 2012**

Après étude des 3 offres, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'offre de la société ICSEO de Semur-en-Auxois, offre la moins disante à prestations comparables, pour la somme de 2 985.00 € HT soit 3 570.06 € TTC.

Il mandate le Maire pour signer le contrat avec cette société afin de réaliser l'étude de sol place Pasteur dès la démolition des bâtiments.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L' AVALLONNAIS POUR LA MISE EN PLACE DE LA SIGNALÉTIQUE
DELIBERATION2/MARS 2012**

Après délibération, le Conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec la Communauté de Communes de l' Avallonnais afin de pouvoir procéder au règlement des factures des panneaux signalétiques.

**SUPPRESSION DU POSTE DE 20H ET CREATION D'UN POSTE
POUR EMPLOI SAISONNIER DANS LE CADRE D'UN CONTRAT AIDE
POUR 26H/SEMAINE : DELIBERATION 3/MARS 2012**

Compte tenu des nouveaux contrats aidés mis en place par l' Etat, le Conseil municipal décide de supprimer le contrat de 20 H et d'annuler la délibération n° 3 du 17 février 2012 visée en préfecture le 27 février 2012.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité décide d'embaucher un agent technique en Contrat d' Accompagnement dans l' Emploi pour 26 h par semaine , d'avril à septembre 2012, pour pallier un surcroît de travail lors de la période d'été et durant les congés des employés communaux.

Le Maire est chargé du recrutement de cette personne qui sera envoyée par Pôle Emploi, car elle doit répondre à des critères d'éligibilité afin que la Commune puisse bénéficier de cet emploi aidé à 80 %.

La somme correspondant à ce recrutement sera inscrite au budget 2012 de la Commune et le Maire est chargé du contrat et des documents nécessaires à cette embauche.

**AVIS SUR L ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE
A UNE DEMANDE D' AUTORISATION D' EXPLOITER UN ELEVAGE
SUR LA COMMUNE DE PRECY LE SEC : DELIBERATION 4/MARS 2012**

Le dossier d'enquête publique relatif au projet d'extension d'un élevage de poulets de chair situé sur la commune de Précý le Sec par la SARL de Gally est consultable en mairie jusqu'au 26 avril 2012.

Le projet de la SARL de Gally consiste à créer un deuxième poulailler de 1 500 m² .

Après étude du dossier et des zones d' épandage , le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet.

**CHOIX DU REGISSEUR DU CAMPING ET NOMINATION POUR 2012
DELIBERATION 5/MARS 2012**

Après délibération, le Conseil municipal décide de nommer Mr ACKERMANN Martin comme gérant du camping de l' Isle St Jean pour la saison 2012 et le charge d'organiser quelques animations durant la saison.

Il exploitera le camping municipal du 20 avril au 10 septembre 2012 pour une indemnité de 9 200 € pour la saison 2012.

Cette somme sera facturée mensuellement par le régisseur , soit 1 200 € en avril et 2 000 € de mai à août 2012.

Après délibération, le Conseil municipal mandate le Maire pour conclure le contrat de gérance et l'acte de nomination du régisseur Mr ACKERMANN Martin et des suppléants Mr Fischer Denis et Mme Pothin Odile.

**CONSTITUTION DE LA REGIE DE RECETTES DU CAMPING
DELIBERATION 6/MARS 2012**

Le Maire,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 et R.1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d' être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du ;

Le Maire expose au Conseil municipal d'u il convient d'instituer une régie de recettes et d'avances auprès du bureau du camping municipal de l' Isle Saint Jean à Arcy-sur-Cure à compter du 1er avril 2012.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et en application de l'article L 2122-22 alinéa 7 du Code Général des collectivités territoriales, autorise le Maire à procéder à cette création, à l'unanimité.

A ce titre, les dispositions ci-après sont prises :

Cette régie fonctionnera du 1^{er} avril au 30 septembre de chaque année et encaissera les produits suivants :

- **droits de location du camping (article 7068)**
- **taxe de séjour pour la CCECY**

Les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

Chèques, chèques vacances, cartes bancaires et numéraire

Le régisseur disposera d'une avance de 100 € comme fond de caisse en début de saison, qu'il restituera au comptable du Trésor à chaque fin de saison.

Le régisseur est tenu de verser au comptable payeur de la Commune le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint 1 200 € et 2 fois par mois.

Tous les justificatifs des opérations de recettes sont remis au Maire par le régisseur. Ce dernier est assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur et ne percevra pas d'indemnité de responsabilité. Ces mêmes dispositions sont prises pour les suppléants.

Le Conseil municipal autorise le Maire à procéder à la nomination du régisseur et des suppléants à compter de cette même date.

**MISE EN GERANCE DE LA LICENCE 4 POUR LA SAISON 2012
DELIBERATION 7/MARS 2012**

Mme Muller fait part au conseil de son désaccord pour la mutation de la licence 4 pour cause de concurrence et souhaiterait que la Commune la revende pour se servir uniquement d'une petite licence.

A 9 voix pour, 1 contre et 1 abstention, le conseil municipal mandate le Maire pour conclure le contrat de gérance de la licence 4, qui sera mutée du 5 mai au 10 septembre 2012 à Mr ACKERMANN Martin, détenteur d'une inscription au registre du Commerce, au camping de l' Isle Saint Jean pour un loyer de 30 € par mois de mai à août et 10 € en septembre.

ACHAT D' UN MOBIL HOME : DELIBERATION 8/MARS 2012

Compte tenu que la caravane où logeaient les anciens gérants était leur propriété et que nous demandons une gérance avec gardiennage de jour comme de nuit, il convient de fournir un logement au nouveau gérant.

Après délibération le conseil municipal décide d'acquérir un mobil home d' occasion, modèle IRM de 7.80 m sur 3 m, auprès des Halles Foreziennes pour la somme de 5 685.62 € HT soit 6 800 € TTC livré, garantie de 2 ans.

Cette somme sera inscrite au BP 2012 de la Commune.

**DEVENIR DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS
DELIBERATION 9/MARS 2012**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la Commune d'Arcy-sur-Cure demande à l'état de suspendre les suppressions d'emplois à l' ONF et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l' ONF et les représentants des usagers de la forêt.

Le conseil municipal d' Arcy-sur-Cure apporte son soutien à la démarche des personnels de l' Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable de proximité assurée par un service public forestier national.

QUESTIONS DIVERSES

Chasse :

Mr Bertrand fait part au conseil de demande de plusieurs sociétés de chasse pour la location des bois communaux, les baux arrivant à échéance cette année.

Une commission travaillera sur le dossier avant la présentation au conseil municipal pour la remise en location des bois pour 6 ans.

Ecole :

Une réunion pour le devenir de l' école est prévue jeudi avec les maires de Bessy –sur-Cure et Lucy-sur-Cure pour la révision de la carte scolaire.

Mme Muller fait part des projets évoqués lors du conseil d'école : projet théâtre, sortie dans un centre équestre, à la patinoire et une participation aux USEPIADES.

Une porte ouverte est prévue à l'école le samedi 12 mai 2012 comme évoqué lors de la réunion sur l'avenir de l'école.

Pour l'éclairage public, un détecteur va être mis sur la lumière de la Mairie et une demande de renforcement de la puissance d'éclairage au niveau de la lanterne située sur le bâtiment de l'OPAC.

Chapelle du Beugnon :

Mardi des sondages seront effectués autour de la Chapelle en présence d'une personne de la DRAC.

Jeunesse :

Mlle Joublin fait part de l'annulation de la réunion jeunesse prévue et demandera des horaires de crèche plus adaptés pour les parents travaillant hors canton donc avec des trajets plus longs.

Internet :

Le site avance bien grâce au travail fourni par Sylvie Joublin et Dominique Régner. Certaines associations ont déjà donné leur texte. Une mise en ligne au mois de mai devrait être possible.

La séance est levée à 22 H 05.

Le Maire,

